

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

AUTRICHE, VIENNE, 15 MARS.

Hier, à quatre heures quarante cinq minutes, on a éprouvé un tremblement de terre. La secousse était si forte, que dans les appartemens des étages supérieurs, les meubles et les sièges étaient en mouvement. Dans l'édifice consacré à l'université, les professeurs et les étudiants s'empressaient de quitter les salles où ils étaient réunis pour les cours publics. Dans les rues de la ville on ne s'aperçut de rien à cause du bruit des voitures, mais au dehors et dans les promenades publiques on s'arrêtait d'effroi. Heureusement on ne parle d'aucun événement fâcheux, et l'on en a été quitte pour la peur. Les plus fortes secousses se sont fait sentir le long du Danube et près de l'ancien marché à la viande. Les cloches ont été ébranlées dans quelques églises de manière à faire croire qu'on les sonnait. (Mercur de Souabe.)

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 24 MARS. CRISE COMMERCIALE.

Nous sommes accablés de mauvaises nouvelles ce matin et de tous les côtés. Les lettres des villes manufacturières annoncent que plusieurs chefs d'établissements ont déjà commencé à renvoyer des ouvriers, attendu que l'avenir ne leur offre pas assez de garantie pour travailler sans avoir de commissions. Les prix des cotons à Liverpool sont cotés en baisse de 1/2 à 3/4 d. par livre, et quelques lettres assurent qu'on en a vendu jusqu'à 1 et 1 1/4 de baisse, tant est grande pour quelques détenteurs la nécessité de réaliser; et même, avec une telle baisse, on ajoute qu'on ne trouve pas à placer de fortes parties. Une forte maison dans le commerce des cotons a été obligée de suspendre ses paiemens, son capital est au delà de 50 mille liv. sterl. (1,250,000 fr.) On dit aussi qu'une députation des négocians de Liverpool est arrivée ici pour presser la banque d'Angleterre d'aviser aux moyens d'aider le commerce en lui faisant des avances sur dépôts de marchandises ou autres garanties.

Ici les affaires ne vont guère mieux: on assure très positivement que quelques maisons américaines font des instances près de la banque pour en obtenir des secours. Toutefois, ce fait même prouverait que ces maisons ont de bonnes garanties à offrir en échange.

Per anglais. — Il y a quelques mois qu'une réunion de 25 maîtres de forges eut lieu à Gloucester, dans le but de diminuer d'un cinquième la quantité de fabrication de fers jusqu'au 31 courant, dans l'espoir que cette mesure ranimerait le commerce, mais elle n'a pas eu ce résultat, et une autre réunion a eu lieu le 11 de ce mois, présidée par l'alderman Tompson, membre du parlement, dans laquelle il a été décidé que cette diminution de travail serait continuée jusqu'au 30 juin prochain.

Par suite de l'avilissement qu'éprouve maintenant le commerce de fers, il y a tout lieu de craindre qu'on n'en vienne généralement à une diminution des salaires des ouvriers des forges. Le prix du fer en barres dans les forges du pays de Galles est maintenant d'environ 9 liv. (225 fr.) le tonneau.

FRANCE. — PARIS, 25 MARS.

Une ordonnance du 20 de ce mois a fixé du 15 mai au 30 juin l'époque du renouvellement pour moitié des conseil-

lers municipaux. Les réélections générales des officiers et sous officiers de la garde nationale doivent également s'accomplir dans le cours de 1837. Cette opération aura lieu du 25 mars aux premiers jours d'avril pour la garde nationale de Paris et de la banlieue, dont l'organisation s'est, sous ce rapport, complétée en 1831 et en 1834 plus promptement que celle des autres gardes nationales du royaume.

Nous croyons que les élections des gardes nationales des départemens s'effectueraient vers le mois d'octobre, de manière à être entièrement terminées dans le courant de novembre. (Journal des Débats)

— On lit dans le *Courier de Lyon*, le 21 mars :

Une baisse de 30 p. c. s'est déjà manifestée sur les soies grèges, et il est probable qu'elle ne s'arrêtera pas là. Cette opinion se base sur des faits qu'il est nécessaire de porter à la connaissance des gens que cet important article intéresse. Depuis plusieurs années il existait entre des maisons anglaises et des maisons milanaises une association dont le but était d'accaparer une grande partie des soies au moment de la récolte, d'exciter la hausse par tous les moyens en leur pouvoir. Les circonstances plus fortes que la spéculation ont détruit l'organisation de ce monopole; plusieurs maisons anglaises sont tombées après avoir failli pour des sommes immenses; les unes pour 6, les autres pour 8, et une autre pour 12 millions de francs. Les avis de Milan indiquent aussi de grands désastres parmi les maisons associées au monopole anglais.

D'un autre côté, le choléra qui avait envahi l'Italie en 1834, a retardé le filage de la soie, et la plus grande partie de cette récolte reste à vendre entre les mains des propriétaires.

M. Baude a réclamé contre un passage de la brochure du maréchal Clausel, qui l'accusait de lui avoir donné des conseils de faiblesse. M. Baude pour répondre au maréchal citait un passage de l'ordre du jour de celui-ci, dans lequel, lui M. Baude était mentionné honorablement par M. Clausel. Voici la réponse de ce dernier à M. Baude.

Paris, le 23 mars 1837.

Monsieur le rédacteur,

Je vois dans les journaux de ce jour une lettre de M. Baude qui fait ressortir la différence qui se trouve entre un passage de ma brochure intitulée: *Explications du maréchal Clausel*, et une lettre que je lui adressai le 13 décembre dernier, dans laquelle je donnais des éloges à son courage.

Je dis dans l'ouvrage dont un ou plusieurs passages font l'objet de la réclamation de M. Baude, qu'il me suppliait de m'alléger (ce qui n'était autre chose qu'abandonner tout le matériel), et de marcher pendant la nuit afin d'échapper à la vue des Arabes.

M. Baude, de retour à Bone, avait oublié les souffrances de l'expédition et la préoccupation sous laquelle il s'était trouvé pendant ces jours de douleur et de fatigue. Sa manière de s'exprimer était ce qu'elle eût pu être si, comme le lieutenant colonel Changarnier et tant d'autres braves, il avait bien mérité du pays par sa noble conduite dans l'adversité.

Il ne m'avait pas encore attaqué ouvertement, calomnieusement; je ne vis aucun inconvénient à lui donner une puérile satisfaction d'amour propre, moi qui en Afrique, comme partout ailleurs, n'ai jamais mérité que le reproche de trop de bonté.

ner son bâton de montagne autour de son index, à la manière des artistes qui vous enlèvent des pièces de six liards sur le bout du nez des militaires. A mesure qu'il avançait, je reconnaissais mon homme pour un véritable type de commis voyageur parisien: il avait un chapeau légèrement incliné, des favoris en collier, une cravate à la Colin, un habit de velours et un pantalon à la cosaque. C'était, comme on le voit la tenue de rigueur.

En arrivant à nous, il changea de manœuvre, et pour nous prouver sans doute sa science acquise dans le service de la garde nationale, et sa vocation naturelle pour les premiers rôles d'opéra comique, il s'arrêta à dix pas de nous, joignit la voix au geste, et commença avec son bâton, l'exercice en douze temps: — Portez arme! présentez arme!

Voilà, voilà, voilà,

Voilà le voyageur français.

Salutem omnibus, — bonjour tout le monde: eh bien! qu'y a-t-il?

— Il y a, mon cher compatriote, répondis-je, que si vous n'arrivez pas avec le secret de la multiplication des pains et des poissons, vous auriez bien fait de rester à Weggis.

— Bah! bah! bah! quand il y a pour trois, il y en a pour quatre.

— Oui; mais quand il y a pour quatre, il n'y en a pas pour vingt-huit.

— Ma foi, tant pis, à la guerre comme à la guerre; une fois à Lucerne, je n'ai pas voulu m'en aller sans avoir vu le Gli Gli. Seulement, comme il n'y avait plus de gué dans le village, je suis venu tout seul; ça me connaît, la montagne, je suis venu de Montmartre, moi! Cependant, comme la nuit était venue, je commençais à vaguer tant soit peu, quand votre trompette m'a remis dans le chemin du salut. Est-ce vous; mon petit père, qui avez soufflé dans la machine? continua-t-il en s'adressant à l'Anglais.

— Non, monsieur, ce n'êtré pas moi.

— Pardon, milord, c'est que vous avez l'air d'avoir une bonne respiration.

— Cela être possible; mais je n'aime pas le musique.

— Vous avez tort, la musique adoucit les moeurs de l'homme. Ohé! la maison, qu'est-ce que nous avons pour souper? — Et il entra dans l'auberge.

« A la séance du 19 janvier dernier, M. Baude s'est déclaré nettement mon ennemi; il a dirigé contre moi des accusations que j'aurais méritées, si j'avais suivi ses conseils. Je ne puis alors me dispenser de dire la vérité à lui et à tout le monde.

« Je maintiens donc tout ce qui concerne M. Baude et notamment le passage dont il se plaint: si j'avais besoin de témoignages, ils ne me manqueraient pas. Un auguste personnage que les convenances m'interdisent d'appeler dans cette lutte, a entendu comme moi et beaucoup d'autres les paroles de M. Baude au bivouac de la Saunah, dès le premier jour de la retraite, quand nous n'étions encore qu'à deux lieues de Constantine.

« Je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro.

« Recevez, je vous prie, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Maréchal CLAUSEL. »

— On attribue la brochure du maréchal Clausel à M. Frédéric Soulié, l'auteur du *Vicomte de Beziers*, des *Deux Cadavres*, du *Comte de Toulouse*, du drame de *Clotilde*. Il est facile de reconnaître en effet que le style de la brochure et celui des lettres du maréchal ne sont pas les mêmes. D'ailleurs le maréchal Clausel, que nous avons souvent entendu à la tribune, n'y a jamais apporté cette pureté, cette jeunesse de diction qu'on remarque dans la brochure.

— On écrit de Bayonne, le 21 mars :

« Saarsfield, dont les troupes sont toutes aux environs de Pampelune, a été transporté, nous assure-t-on, dans cette ville, atteint d'une fièvre bilieuse. Le général Iribarren est arrivé le 17 à Pampelune pour prendre le commandement de la division du général Saarsfield, démissionnaire. On dit que Villareal et l'infant D. Sébastien se sont portés vers Durango pour arrêter la marche d'Espartero qui s'occupe de fortifier Durango, et qui a fait 75 nouveaux prisonniers à Zorrosa. »

Bulletin de la bourse de Paris du 24. — Il n'y a eu d'affaires notables que sur les actions des chemins de fer de Montpellier à Cette, et de Paris à Saint-Germain. Les actions de la banque du Havre étaient aussi très-recherchées, mais on n'en trouvait pas en émission. On assure même que quatre grandes maisons de Paris étaient dans l'intention de fournir à elles seules le capital de 15,000,000 nécessaire pour la formation de la société et qu'elles ne consentiraient à livrer leurs titres qu'après les premiers dividendes donnés par la banque. Cet entraînement général des capitaux vers les industries particulières n'a pas été favorable aux autres fonds, le 3 p. c. a été un instant coté à 78 30 et ne s'est relevé à 78 45 qu'avec peine. Quant aux fonds espagnols, ils étaient plus recherchés qu'hier et l'on demandait à 24 1/8 au comptant et 25 1/2 fin prochain.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

La Culotte jaune de l'Herboriste.

Une jeune personne, assise toute honteuse sur le banc des prévenus du tribunal de police correctionnelle, fit tout ce qu'elle peut pour dérober ses jolis traits aux regards de la foule curieuse, tandis qu'un gros monsieur entre deux âges, tout de noir habillé, se présente civilement devant les magistrats qu'il salue tous, l'un après l'autre, avec une gravité respectueuse qui fait le plus grand honneur à ce qu'on peut appeler le savoir-vivre de la bonne société.

Ce cérémonial rigoureusement accompli, le gros monsieur prend la parole et dit: « On a bien raison, bien sûr, de répéter sans cesse à la jeunesse: Défie toi des apparences! car je suis moi-même un exemple vivant de ce précepte, que je n'ai malheureusement pas mis en pratique comme vous allez voir... Je suis donc épiciier-droguiste herboriste: un jour cette

— Il être tout-à-fait trole forte ami, me dit un Allemand qui n'avait pas encore parlé.

— Je vous demande pardon, répondis-je; mais ce monsieur n'est pas du tout mon ami, et je ne le connais pas; c'est un compatriote et voilà tout.

— Dites donc, dites donc, voilà comme vous me soutenez, farceur, dit le nouvel arrivant en réparant sur la porte la bouche pleine, et mordant à même d'une tartine.

— Ne faites pas attention, milord, ce que je mange, ça ne fait tort à personne; c'est une rôtie que j'ai trouvée dans la lèchefrite, et que notre voleur d'aubergiste m'apportait pour son épouse; heureusement que j'ai été jeter mon coup d'œil dans la cuisine.

— Eh bien, quelle nouvelle? dis je.

— Il y a juste ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim. L'Anglais poussa un soupir.

— Milord me paraît avoir bon appétit.

— Je vous en ai fait de la diable.

— Alors, reprit le commis-voyageur, je demanderai à la société la permission de découper: en pareille circonstance, j'ai partagé un œuf à la coque entre quatre personnes.

— Ces messieurs et ces dames sont servis, dit l'aubergiste.

Notre hôte avait fait flèche de tout bois: le potage n'était parvenu à acquiescer un volume proportionné aux convives qu'aux dépens de sa consistance; et le bœuf était perdu dans une forêt de persil. Néanmoins, le commis-voyageur qui, en sa qualité d'écuier tranchant, s'était placé au milieu de la table, mesura si bien l'un à la cuiller, l'autre à la fourchette, que chacun en eut suffisamment pour se convaincre que ni l'un ni l'autre ne valaient le diable.

On servit donc le rôti, flanqué de quatre plats, le premier contenant une omelette, le second de fruits, le troisième des œufs sur le plat, et le quatrième des œufs brouillés, il se composait de vingt mauviettes et de la poule d'eau: le commis voyageur détailla cette dernière en huit portions à peu près égales, équivalant chacune à une mauviette; puis, passant le plat à l'Anglais: — Messieurs et dames, dit-il, chaque personne aura un morceau de poule d'eau ou une mauviette au choix, du pain à discrétion. L'Anglais prit deux mauviettes.

— Dites donc, dites donc, milord, dit le commis voyageur, si tout le monde fait comme vous, il n'y aura que pour la moitié de la table. L'An-

jeune personne se présente chez moi avec tous les dehors de la décence la plus prononcée... M. l'herboriste, une demi livre de miel, s'il vous plaît, et une bouteille de sirop de gomme.

La prévenue balbutie tout bas qu'elle ne sait pas ce que veut lui dire M. l'herboriste, chez lequel elle n'est jamais entrée pour chercher des herbes, et non pour se chauffer au coin de son feu.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 25 MARS.

Ainsi que nous l'avons annoncé, S. M. la reine est accouchée d'un prince, avant-hier, à une heure et demie de relevée; immédiatement après, un procès-verbal de l'accouchement a été dressé par le ministre de la justice, en présence de témoins appelés au palais.

glais fit semblant de ne pas comprendre. — Ah! dit le commis voyageur, confectionnant avec le plus grand soin une boulette de pain de la grosseur d'une noisette, et le plaçant entre le pouce et l'index, comme un gamin fait d'une bille.

cheur de S. M. la reine, Rieken, Sommer et Lebeau; et M. Ernst, ministre de la justice.

Le prince recevra les noms de : Philippe, Ferdinand, Eugène, Léopold, Georges.

D'après les ordres du roi, des messages ont été adressés aux chambres, par le ministre de la justice, pour leur annoncer la naissance du Prince. Les ministres en ont également informé les cours de justice et les principaux fonctionnaires du royaume.

Le Prince a été ondoyé hier, à midi, par le curé de Laeken.

L'inscription sur les registres de l'état-civil sera faite lundi.

— La régence de Bruxelles a fait afficher la proclamation suivante :

« S. M. la reine venant d'accoucher d'un prince, les bourgmestre et échevins s'empresment de porter cet heureux événement à la connaissance de leurs concitoyens. Il comble les vœux des Belges. Vive le Roi! Vive la Reine! Vivent nos Princes!

— Nous ne savons dans quelle odieuse intention, on a fait courir hier matin dans Bruxelles le bruit que des courriers arrivés de Lille, avaient apporté une dépêche télégraphique annonçant un nouvel attentat commis, et cette fois avec un fatal succès, contre deux membres de la famille royale de France.

Le fait est que rien de cela n'est vrai; et ceux-là sont bien mal intentionnés et bien coupables, qui ont inventé de pareils bruits.

— On nous assure, et nous avons tout lieu de nous croire bien informés, que les chefs du service sanitaire qui ont été récemment réunis à Bruxelles, par ordre du ministre de la guerre, ont demandé unanimement, dans un mémoire longuement motivé, l'expulsion de M. Fougereux du corps des officiers de santé de l'armée, et indulgence et pardon pour les autres membres du corps qu'il aurait pu entraîner.

A l'occasion de l'appel sous les armes d'une partie de nos miliciens en congé et des promotions que M. le ministre de la guerre se propose de faire pour renforcer nos cadres, nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de faire connaître le tableau statistique suivant, des officiers des armées belges et hollandaises d'après les annuaires de 1837.

Table with columns for ARMÉE BELGE and ARMÉE HOLLANDAISE, listing ranks and numbers of officers in various branches like Infantry, Cavalry, and Artillery.

Artillerie.

Table listing ranks and numbers of artillery officers, including Général de division, Général de brigade, Colonels, etc.

Examinant plus spécialement cette dernière arme, l'artillerie, nous croyons qu'il ne sera pas sans importance de faire observer qu'en Hollande, un comité d'artillerie composé d'un général, d'un lieutenant-colonel et d'un major, dirige le département du grand maître, qu'ils ont deux généraux chargés des inspections, et qu'ils ont également cinq directions d'artillerie, dont trois commandées par des généraux et deux par des colonels.

Nous le répétons, le personnel de l'armée et surtout de l'artillerie, est loin d'être au complet, le tableau statistique ci-dessus prouve jusqu'à l'évidence que s'il n'y avait pas apporté remède, le jour où l'armée devrait entrer en campagne, serait un jour de confusion.

Bruxelles, 25 mars (trois heures) — Aujourd'hui liquidation. Le cours des obligations Ardoin a éprouvé une forte réaction par suite de la baisse de Londres.

LIÈGE, LE 27 MARS.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 25 mars. — M. Fleuss est le seul membre absent. M. Jamme donne lecture d'une lettre des propriétaires du Beau Mar par laquelle ils offrent de céder à la ville, pour agrandir le terrain primitivement présenté par eux, 18 à 19 verges de terrain plat en avant de la maison de M. Dessain.

— Eh bien mais, il est poli l'enfant de la Vistule, dit Jolivet; et moi qui avait déjà fait quinze lieues pour voler au secours de la Pologne, quand j'ai appris que Varsovie était prise! ceci est une leçon.

du terrain de St. Léonard, il ajoute que le quartier de l'Est se trouve plus intéressé à voir le jardin botanique dans cette dernière localité qu'au Beau Mur, puisqu'il y a lieu d'espérer qu'on jettera un pont sur la Meuse vis-à-vis de la fabrique de canots.

M. Lambion dans un discours remarquable par sa clarté et la force des raisonnements s'attache à signaler les inconvénients du Beau Mur et de St. Léonard, en convenant toutefois que le terrain de M. Froidbise n'est pas bon d'une manière absolue, mais seulement d'une manière relative.

Contre le Beau Mur. — Il est hors de la commune de Liège, et par suite les mesures de police deviennent à peu près impossibles, puisque nos agents et nos pompiers ne peuvent y avoir aucune autorité.

Il est situé dans le rayon stratégique, et immédiatement sous le canon de la forteresse: une prévision de guerre peut tout faire abattre, et à ce sujet il cite l'arrêté du 4 février 1815 qui ne permet de bâtir dans le rayon des forts qu'avec l'obligation d'abattre toutes les constructions à la première réquisition. De plus il s'appuie sur l'exemple d'Anvers et sur celui de Maestricht.

Malgré les nouvelles propositions de M. Dessain, le terrain est trop cher et trop exigü.

Le passage sur le pont de la Boverie sera une dépense trop forte pour les élèves peu favorisés de la fortune.

Contre St. Léonard. Ce terrain est inondé complètement à des époques très-rapides, et pour le cas même où l'eau ne viendrait pas à la superficie elle nuirait toujours aux plantes. En vain prétendrait-on qu'en exhausant le terrain il sera remédié à ce grave inconvénient, de mauvaises terres viendraient lui donner des accièns factices.

Il constate l'existence d'un grand nombre d'établissements d'industrie à proximité de cet emplacement qui en recevra les miasmes délétères: à l'appui de cette opinion, il signale la rétribution qu'ont dû accorder aux voisins les propriétaires successifs de la fonderie de zinc. Et toutefois les plantes ont besoin de l'atmosphère la plus douce!

Quant au prix des terrains, rien n'est précisé. Jusqu'aujourd'hui trois propriétaires ont présenté trois boniers et quatre verges, ce qui est insuffisant. Après avoir traité avec ceux-ci, ne se trouvera-t-on pas à la merci des autres propriétaires?

Pour le terrain Froidbise, auquel on a reproché de ne point avoir de source, M. Lambion appuie de plusieurs autres opinions qu'un puits vaut mieux que la source du Beau Mur. Il se réfère pour les autres arguments en faveur de cette localité, à ce qu'a dit M. Jamme à la séance précédente.

M. Dethier appuie par de nouvelles considérations l'opinion de M. Lambion. Cependant il reconnaît que la qualité du sol de St. Léonard est bonne, mais il ajoute aux inconvénients déjà signalés, celui d'une poussière continuelle résultant de sa situation entre deux grandes routes.

Quant au Beau Mur, au lieu d'une source, il n'y a qu'une marre d'eau stagnante qui ne suffirait pas pour l'irrigation du jardin. Pour faire un puits, l'autorisation du génie serait nécessaire. De plus le terrain dans sa partie basse est souvent inondé.

Plusieurs autres membres ont également fait valoir cet inconvénient, et croient que, même en exhausant le pavé, il ne disparaîtrait pas, le niveau de la Meuse lui étant supérieur.

M. Wassege se prononce pour le terrain du Quai St. Léonard; il prononce un discours fort de raisons nouvelles et que nous ferons connaître.

M. Delxhy motive son vote en faveur du terrain du Quai St. Léonard.

M. Galand se prononce pour le Beau Mur où il y a des terrains de diverses qualités qui permettent la culture de toute espèce de plantes, où la vue est des plus belles et des plus pittoresques et où le jardin est déjà créé en grande partie.

M. Piercot fait remarquer qu'il y a à mettre en balance, pour le choix du terrain le plus convenable à un jardin botanique, des considérations spéciales et des considérations générales.

Les premières tiennent à la science de la botanique et doivent prévaloir. On est obligé sur ce point de s'en rapporter aux hommes spéciaux et par suite à l'administration de l'université. Eh bien M. Morren et M. Arnould reconnaissent que le terrain Froidbise est celui qui réunit le plus de conditions pour que les plantes y prospèrent.

Quant au terrain de St. Léonard, il ajoute à ce qui a déjà été dit contre lui, sa trop grande distance de l'université et le rideau de haute futaie dont il serait couvert. Pour que cet inconvénient n'existe pas, il faudrait anéantir la promenade.

Quant au Beau-Mur, il insiste sur l'insuffisance des eaux et du terrain, malgré les nouvelles offres, sur la mauvaise qualité des terres supérieures, sur l'inondation contre laquelle on lutterait en vain; il donne de nouveaux développements à la considération que le Beau Mur est en dehors de la commune.

Le terrain Froidbise est, selon M. Piercot, celui qui réunit le moins d'inconvénients; il est partout propre à la culture, et si l'accès est difficile maintenant, de nouvelles rues viendront y apporter des changements sous ce rapport.

MM. Billy et Dehase motivent leur vote en faveur du terrain du Beau Mur.

M. Jamme obtient la parole en qualité de rapporteur:

Il lit une nouvelle lettre de M. Morren dans laquelle ce professeur déclare que les seuls terrains convenables pour un jardin botanique sont ceux du Beau Mur et de Froidbise, il informe l'assemblée que, pour le cas où le terrain du Beau-Mur serait jugé insuffisant, M. Lambion se montre disposé à céder à la ville un bonier de prairie, à l'Ouest du mur, vis-à-vis la nouvelle route de la Bonne Femme. Il lui paraît que ce terrain conviendrait mieux que la prairie nouvellement offerte au nom de M. Dessain.

Il constate que, de l'avis des propriétaires eux-mêmes du terrain St-

Léonard, les eaux y viennent quelquefois à plus de trois pouces. La clôture de la discussion est mise aux voix et adoptée.

M. Delxhy demande qu'on vote sur les conclusions du rapport, qui sont pour le Beau-Mur. Mais, sur une observation de M. Piercot, on décide que chaque membre indiquera le terrain auquel il donne la préférence.

Il y aura deux scrutins généraux, pour le cas où le premier ne produirait pas de majorité absolue nécessaire pour qu'il soit pris une résolution.

Après ces deux scrutins, les votes ne pourront plus s'appliquer qu'à l'un ou à l'autre des deux terrains qui auront obtenu le plus de voix.

Au premier tour de scrutin, le Beau-Mur obtient la voix, qui sont celles de MM. Chefneux, Billy, Dehase, Forgeur, Capitaine, Neujean, Tombeur, Despa, Galand et Cox.

Le terrain du quai St. Léonard a voix, qui sont celles de MM. Lefebvre, Hanquet, Closset, Tilman, Delxhy, Hennequin, Brizhe, Lion, Wassege et Koeler.

Le terrain de Ste. Yéronique 6 voix; ce sont celles de MM. Piercot, Dethier, Lambion, Constant, Bellefroid et Jamme.

Le second scrutin donne le même résultat, on vote entre le Beau-Mur et le terrain St. Léonard.

MM. Piercot, Lambion, Chefneux, Billy, Dehase, Forgeur, Capitaine, Neujean, Tombeur, Despa, Galand, Cox et Jamme se prononcent pour le Beau Mur.

MM. Constant, Dethier, Lefebvre, Bellefroid, Hanquet, Closset, Tilman, Delxhy, Hennequin, Brizhe, Lion, Wassege et Koeler se prononcent pour le terrain de St. Léonard.

13 contre 13. Conformément à l'art. 63 de la loi communale, il n'y a pas de résolution.

Nous apprenons que l'on va former à Sclessin une nouvelle société pour une scierie mécanique et la confection de tonneaux par machines.

Hier les édifices publics de notre ville ont été illuminés, à l'occasion de la naissance du prince.

Les journaux de Bruxelles n'ont point paru hier dimanche à cause de la solennité de la fête.

Nos lecteurs auront remarqué avant-hier que l'on va allonger la fourrière d'un parti des bois nécessaires pour l'établissement d'un railway y sur la section d'Ans à la Meuse.

Nous avons rapporté un jugement du tribunal de première instance de Namur, qui acquittait le curé de Verlainne, prévenu de contravention à l'art. 119 du code pénal, pour avoir procédé à un mariage religieux, avant qu'un pareil acte eût été passé devant l'officier de l'état civil; par arrêt de la cour d'appel de Liège; du 6 de ce mois, rendu sur l'appel du procureur du roi, ce jugement a été réformé, et le prévenu condamné, par application dudit art. 199, à 25 fr. d'amende et aux frais.

COMPAGNIE RHENANE DU CHEMIN DE FER.

Nous avons l'honneur de convoquer en assemblée générale, le 6 mai 1837, à 9 heures du matin, dans la salle de l'hôtel de ville, MM. les actionnaires de cette compagnie, afin de prendre une résolution sur les modifications jugées nécessaires aux statuts et sur l'accueil de la Société Prusso-Rhenane d'Aix pour une somme de 1,200,000 écus de Prusse. Nous nous permettons d'informer les actionnaires au moyen de circulaires particulières du sujet de la délibération.

Cologne, 21 mars 1837. LA DIRECTION.

Ainsi, à peine les modifications demandées par le gouvernement prussien, ont-elles été admises à la direction de Cologne, qu'elle s'est empressée de convoquer ses actionnaires en assemblée générale. Il y sera probablement consenti à la fusion des deux sociétés en une seule, ainsi qu'aux autres vœux du gouvernement sur lesquels nous nous sommes étendus ces jours-ci.

En outre, on doit savoir que déjà en assemblée générale du 25 juillet 1835, il avait été consenti de laisser à la décision du gouvernement le tracé de la route, et que S. M. le roi de Prusse, en mars 1835, a dit textuellement à la députation des états Rhénans: « Qu'il rétracte sa déclaration du 5 décembre 1833, permettant la construction d'un chemin de fer à la frontière belge; que des travaux préliminaires ont même été faits aux frais de l'état. Aussitôt, a-t-il ajouté, que cette entreprise sera faite, nous la protégerons efficacement, la ferons protéger par les autorités et nous y intéresserons en y prenant des actions. » Nous devons donc croire qu'il n'y aura plus de retards.

lien lui en avait pié, il lui avait fait son billet; au jour dit, il ne l'a pas payé. Le surlendemain je suis arrivé dans la ville; on parlait de ça dans le commerce; on commençait à jaser sur les Français — Oh! j'ai dit: Holle! c'est un de mes amis; il m'a chargé de payer, je suis de deux jours en retard; c'est ma faute, ce n'est pas la sienne. Je me suis amusé à Turin; j'ai eu tort. C'est cinq cents francs, les voilà; mettez votre pour acquit derrière, et donnez moi le billet.

— Et votre ami, vous a-t-il remboursé? — Mon ami! je ne le connaissais pas; seulement il était de la rue St-Martin et moi de la rue St-Denis; il voyageait pour les vins et moi pour les soieries: ça été cinq cents francs de moins dans ma poche; mais le nom de Français est sans tache.

— Vous êtes un brave garçon, lui dis je, en lui tendant la main. — Oui, oui, oui, je m'en vante. Je n'ai pas d'esprit, moi; je n'ai pas grande éducation; je ne fais pas des drames comme vous, enfin; car je vous ai reconnu, et puis d'ailleurs votre nom est connu au boulevard St-Martin; mais il n'y en a pas un pour m'en rendre en arithmétique; je sais que deux et deux font quatre, et qu'une bouteille tâte à la tête vaut un coup de pistolet.

— Eh bien! c'est vrai, vous avez raison lui dis-je. — Ah! c'est heureux; ou a du mal à vous tirer la vérité du ventre. — Ecoutez, lui dis je, en le regardant dans les yeux; je ne vous connaissais pas: au premier abord, pardon de ce que je vais vous dire, vous ne m'avez inspiré ni l'intérêt, ni la confiance qu'en ce moment j'éprouve pour vous.

— Ah! c'est vrai, n'est-ce pas? parce que je suis sans façon; — j'ai des manières de commis voyageur; que voulez-vous? c'est mon état; mais le cœur est solide, voyez-vous, et pour l'honneur national, je me ferai haïer en morceaux.

Or, continuai-je, ce que vous avez dit de l'importance de notre conduite à l'étranger, je le pense comme vous. Dans un duel, hors de France, un témoin, — c'est un second, c'est un parrain, c'est un frère; si l'homme dont il est la caution ne se bat pas, il faut qu'il se batte, lui! Ainsi, réfléchissez, quand vous m'avez fait entendre l'affaire; si ce n'est pas vous, ce sera moi. — Maintenant, je suis prêt. — Eh bien, soyez tranquille, allez trouver l'Anglais, de confiance; arrangez les choses avec lui, comme cela vous conviendra, et puis vous me direz ce qu'il faut que je fasse, et je le ferai.

du côté de la Prusse. C'est à nous à presser les travaux de notre côté.

Le docteur TALMA, chirurgien-lentiste de LL. MM.; sera à Liège le 4 avril prochain. — HOTEL D'ANGLETERRE.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Lundi 27, abonnement suspendu, la JUIVE.

Mardi 28, abonnement courant, 3me. début de M. Emile. LA FIANCEE. — La première représentation de PARTISTE EN HERBE, vaudeville. — M. Jules, âgé de 6 ans, remplira quatre rôles différents.

Mercredi 29, abonnement courant, la septième représentation de la JUIVE.

L'administration ayant appris que l'on fesait circuler des bruits malveillans, au sujet de l'emploi que doit tenir M. Emile dans la troupe de 1837 à 1838, croit devoir informer MM. les abonnés que dans le cas où cet artiste serait agréé par eux, il n'est destiné qu'à jouer les rôles de jeune ténor, et que la qualification de fort ténor au besoin n'est qu'accessoire, mais indispensable pour qu'en cas de maladie, cet artiste puisse secourir l'administration, en remplaçant momentanément son chef d'emploi. La direction, ne voulant laisser aucun doute à MM. les abonnés, leur donne ici l'assurance formelle qu'elle engagera un fort premier ténor, digne de leur être présenté.

ANNONCES.



C'est par erreur que la mise en VENTE du Château de NEUFCHATEAU, commune d'Aubin, a été annoncée dans le n° du 25 courant. Cette vente n'aura pas lieu.

MAGASIN

Nouveauté à prix fixe,

RUE DU PONT D'ILE A LIÈGE.

Mme JOASSART-CHANTRAINE

A l'honneur d'annoncer son RETOUR DE PARIS,

Où elle a fait choix

DES NOUVEAUTÉS QUI ONT PARU POUR LA SAISON.

579

A LOUER

POUR LE 24 JUIN PROCHAIN,

UNE MAISON DE COMMERCE,

SITUÉE PRÈS DU MARCHÉ,

A côté de l'Hôtel de-Ville, N° 998.

S'adresser rue Souverain Pont, n° 599.

583

VENTE DUNE BONNE RENTE.

VENDREDI, 31 Mars 1837, à 2 heures de relevée, le Notaire WASSEIGE vendra aux enchères, en son étude, rue Hocheporte, UNE RENTE PERPETUELLE de SOIXANTE-DIX FLORINS BRABANT LIÈGE, libre de retenues, Résultant de rendage et due par les héritiers Cuisset, sur une Maison, rue St-Severin.

S'adresser audit Notaire pour voir les titres.

548

— Avez-vous de la préférence pour une arme quelconque? — Moi, je n'en sais pas plus à l'épée qu'au pistolet; la seule arme que je manie un peu proprement, c'est l'aune, à celle-là, je ne crains pas de rencontrer un maître. — Il est un peu joli, le calembourg, hein! — Oui, mais nous ne sommes pas ici pour faire de l'esprit. — Vous avez raison, parlons peu et parlons bien. — Avez-vous du calme sur le terrain. — Je ne peux pas vous répondre de cela, moi; si le sang me monte à la tête, il faudra que ça éclate; seulement, ça éclatera en avant, je vous en réponds. — Sacrédié! fis-je, en frappant du pied. — Allons, allons, allons en route, et tout ce qu'il voudra, entendez-vous, depuis l'aiguille à tricoter jusqu'à la couluyrine. — Où demeure-t-il? — A la balance. — Et comment l'appelle-t-on? — Sir Robert Lesly! baronnet! Passez par l'Aigle, et prenez l'Allemand avec vous; c'est un brave homme, et puis, je ne suis pas fâché qu'il soit là. — C'est bien; attendez-moi ici. — Ecoutez: si ça vous est égal, je monterai chez moi; j'ai deux mots à dire à ma petite femme. — Vous êtes marié? — Marié!... allons donc. — Très bien! — Voyez-vous, en rentrant ici, vous prendrez votre bâton de voyage, vous frapperez trois fois au plafond, et je descendrai. — C'est dit. Laissez-moi seulement le temps de faire un peu de toilette. — Bah! vous êtes bien comme cela. — Mon cher ami, il y a certaines propositions qu'on ne peut faire qu'avec une chemise à jabot et des gants blancs. — Vous avez raison. Bonne chance, et ne rompez pas d'une semelle; ne cédez pas un pouce. Des excuses, ou du plomb! — Soyez tranquille.

ALEXANDRE DUMAS.

(Figaro)

(Le récit à un prochain numéro)

l'ordre qu'on m'amenât, le lendemain matin, une barque et des bacheliers pour me rendre à Hansbad.

— Un instant, un instant, dit Jollivet, vous ne vous en irez pas comme cela, vous savez que j'ai un compte à régler avec mon goddam.

— Bah! lui dis-je, je croyais que vous aviez oublié cette ridicule querelle.

— Merci, on vous jettera des bouillottes à la tête sans dire gare, et vous croyez que ça se passera comme ça? Oh! vous ne connaissez pas Alcide Jollivet.

— Voyons, asseyez-vous là, et causons.

— Avec plaisir. Si je faisais monter un petit verre de kirch, hein? — J'en ai là d'excellent. Attendez.

— Non, non, ne vous dérangez pas, je le vois... et des verres?... en voilà. Maintenant prêchez, j'écoute.

— Hé bien! mon cher compatriote, croyez vous que l'inulte que vous avez faite ou reçue, soit assez sérieuse pour que vous tuiez un homme ou qu'un homme vous tue voyons.

— Ecoutez, dit Jollivet en déboutant son petit verre, je suis bon garçon, moi; — il est fameux votre kirch; — je ne ferai pas de la jéne à un enfant; je ne suis pas querelleur, attendu que je ne sais pas me battre. — Où l'avez-vous acheté, hein? — Au Cheval-Bla-c? — Oui.

— Ah! le père Franz, il ne m'en a pas donné de ce coin-là, je m'en plaindrai à Catherine. — Je pensais donc que si c'était avec un Français que la chose fut arrivée, je dirais: c'est bon, c'est bien; l'affaire ne regarde que nous; entre compatriotes ça s'arrange; personne n'a le droit d'y mettre le nez; mais avec un Anglais, voyez-vous... d'abord je ne peux pas les sentir, ces Anglais; ils ont fait mourir mon empereur, avec un Anglais, c'est autre chose, d'autant plus qu'il y avait là des Allemands, des Russes des Polonais, l'Afrique et l'Amérique; est-ce que je sais, moi! et qu'on dirait dans les quatre parties du monde que les Français ont eu le dessous; eh bien! ça ne doit pas se dire. En France c'est bien: un Français recule devant un Français, il n'y a rien à dire; mais à l'étranger, chacun de nous représente la France; ce qui m'est arrivé à moi vous serait arrivé à vous, que vous vous voyiez, à Milan, l'année passée, il y avait un commis voyageur de Paris, de la rue St. Martin, qui avait manqué d'argent; un Ita-

VENTE D'OBJETS D'ÉTABLISSEMENT.

Le MARDI 29 mars courant, à dix heures du matin, LE RECEVEUR DES DOMAINES, vendra dans une salle du palais UNE QUANTITÉ de capotes pantalons et guêtres, mis hors de service aux 18^e et 19^e régiments de réserve. ARGENT COMPTANT. 541

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur;

GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur, UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties, A VENDRE

Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Avroy.

UN OUVRIER TYPOGRAPHE peut se présenter au bureau de cette feuille.

Le MERCREDI 29 MARS courant, à 10 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, devant M. le JUGE DE PAIX DES QUARTIERS DE L'EST de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais,

UNE BELLE ET GRANDE

MAISON DE COMMERCE,

SITUÉE A LIÈGE, RUE PUISS EN SOCK, N^o 922,

Avec cour, bâtiments derrière, beau jardin, vastes magasins, caves et greniers etc.

Cette maison augmentera infiniment de valeur par les changements et embellissements qui vont avoir lieu Outre-Meuse. D'après tous les plans qui sont déposés à la Régence, UNE NOUVELLE RUE PASSERA CONTRE LE JARDIN.

S'adresser, pour la voir, tous les jours, de 9 heures à midi, au n^o 400, rue Puits-en-Sock, et pour connaître les conditions en l'étude du dit notaire, ou au bureau de la dite justice de paix. 456

LUNDI TROIS AVRIL, à midi précis, Monsieur le comte D'OUTREMONT fera vendre dans ses bois d'Offoux, commune de Havelange,

UNE GRANDE QUANTITÉ DE CHÊNE,

D'UNE GROSSEUR ET DIMENSION EXTRAORDINAIRES,

Dont une partie avait été destinée pour la marine.

La vente se fera au pied des arbres à crédit sous caution. 572

PROVINCE DE LIÈGE.

Mercredi 29 mars 1837, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines à Liège, et des délégués de la commission des actionnaires, à la

Réadjudication des Barrières

ci-après désignées :

- 1^o Odeur;
- 2^o Marleau;
- 3^o Herstal;
- 4^o Tilleur;
- 5^o Chockier;
- 6^o Amay;
- 7^o Aux Terres Rouges;
- 8^o Yvooz;
- 9^o Juprelle;
- 10^o Enival.

L'adjudication aura lieu aux enchères et à l'extinction des feux.

Liège, le 23 mars 1837.

Le gouverneur de la province de Liège
Baron Vandersteen.

FAILLITE DE GUILLAUME PLUMIER.

Les syndics provisoires à la FAILLITE de Guillaume PLUMIER, ci-devant distillateur, demeurant rue des Ecoles, à Liège, feront vendre publiquement MERCREDI et JEUDI 5 et 6 avril prochain, à deux heures de relevée, à la maison du failli,

TOUT LE MOBILIER

Qui s'y trouve et consistant en tables, chaises, commodes, garde-robes, bois de lit, pendule, vases, fayence, cristaux, linges, literies, batterie de cuisine, un bureau en chêne fort bien conditionné, un coffre fort, UN CHAR À BANCS, un canion et un tombereau avec leurs haruais, plusieurs tonneaux et cuves en très-bon état, des balances avec leurs poids, environ cent bouteilles vinaigre de vin 1^{re} qualité, et quantité d'autres objets.

Le premier jour on vendra les linges, les fayences, la batterie de cuisine, les meubles en chêne et environ trente bouteilles vin de Bordeaux.

Le second jour la pendule, les meubles en acajou, le coffre-fort, le char à bancs, le vinaigre et une quantité de livres, parmi lesquels se trouvent Mean, Louvrex, la Revue de Paris et divers ouvrages de littérature, etc.

LE TOUT AU COMPTANT. 582

FABRIQUE DE S^{TE} FOI.

JEUDI 13 AVRIL 1837, à 3 heures après dînée, le conseil de fabrique de l'église succursale de Ste. Foi, à Liège, fera procéder au presbytère de ladite église, par le ministère de M^e MOXHON, notaire à Liège, à la vente aux enchères

DES IMMEUBLES SUIVANS :

APPARTENANT A LADITE FABRIQUE.

PREMIER LOT.

UNE TERRE A COTILLAGE de 32 ares 79 centiares, située à Liège, quai Saint Léonard, joignant d'amont à l'Étoile, d'aval à M. Hautermann, représentant M. Scronx, vers Meuse au quai, et vers Geer au sieur Durieux, close du côté de l'Étoile, et du quai par une haie de Cornouillers, désignée au cadastre section B, n. 234, exploitée par le sieur Jean Louis Josez.

DEUXIEME LOT.

UNE TERRE A COTILLAGE de 13 ares 34 centiares, sise à Liège, sur le Dos, entre le quai et le faubourg St. Léonard, joignant d'amont aux représentants de la Dlle. Chaie, d'aval et vers Geer à Gilles Bouquette, vers Meuse à Arnold Bouquette, désignée au cadastre section B, n. 229, exploitée par le sieur Daniel Jamar.

TROISIEME LOT.

UNE TERRE A COTILLAGE, contenant y compris l'emplacement de l'ancien château dit Racacaye, 45 ares 46 centiares, située à Liège, près de l'église Ste. Foi, faubourg St-Léonard, joignant du Nord au chemin du faubourg, du Levant à la ruelle dite de Douze Pieds et de Tilman Marnette, du Midi, à Henri D'co et autres, du Couchant aux enfans Gilles Fraikin et autres, exploitée par le sieur Lovinfosse.

Cette pièce de terre, se trouvant dans une position favorable pour bâtir, sera divisée en quatre parcelles, chacune desquelles aboutira au chemin du faubourg.

Ces quatre parcelles seront d'abord vendues séparément; elles seront ensuite réunies et exposées en vente en un seul lot; l'adjudication la plus favorable à la fabrique sera préférée.

QUATRIEME LOT.

UN PRE de dix ares, situé en la basse Droixhe, commune de Grivegnée, joignant du Levant au ruisseau qui se rend dans la Lèche, du Midi au représentant Laurent, du Couchant à Donnay, et du Nord aux représentants Thomas Kaie, exploitée par le dit sieur Lovinfosse.

MISES A PRIX.

- 1^{er} Lot 7500 francs.
- 2^{me} Lot 2000 francs.
- 3^{me} Lot 7000 francs.
- 4^{me} Lot 1000 francs.

S'adresser pour connaître les titres et conditions au dit notaire MOXHON. 569

GRANDE ET RICHE SEIGNEURIE EHRENSHAUSEN, ET LE BEL HOTEL A BADE.

PRIX PRINCIPAL UN MILLION FL. 502,857 ET 57 KR. V. DE V.

Gains accessoires de fl. 400,000.

TIRAGE DÉFINITIVE LE 20 MAI 1837.

UNE ACTION Fr. 20.—HUIT ACTIONS Fr. 120.—DIX SEPT ACTIONS Fr. 240.

En s'adressant directement à l'administration générale, pour se procurer des actions de cette grande vente, on recevra les conditions le plus avantageuses.

L'Administration générale,
LÉOPOLD DEUTZ ET C^o,

MAISON DE BANQUE A MAYENCE S. L. RHEN.

AVIS CONTRE LES COLS EN FAUSSE GRINOLINE

Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'incommodité sont reconnus.



La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, duite double, est apposée sur chacun de ses cols sert de garantie, autrement déception.

DÉPOSÉS à Liège, chez MM. J. L. THONNAR, place du Spectacle FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUET et GILLON-NOSENT.

BOURSES.

PARIS, LE 24 MARS.

| | | | |
|----------------------|---------|-----------------------|---------|
| Cinq pour cent. | 106 35 | Esp. D. diff. s. int. | 8 0/0 |
| Trois pour cent. | 78 40 | DI. pas. s. int. | 6 3/8 |
| Act. de la B. de Fr. | 0000 00 | Belg. Empr. 1832 | 103 3/4 |
| Napl. Cert. Falc. | 98 45 | Banque de Belg. | 1390 00 |
| Esp. Ardoin 1834. | 23 3/4 | | |

LONDRES, LE 22 MARS.

| | | | |
|---------------------------|---------|-------------------|---------|
| 3 ^o consolidés | 90 1/8 | Espagne. Cortés. | 21 3/4 |
| Bel. r. m. 1832 C. D. | 000 0/0 | Dilérées. | 9 1/8 |
| Holl Dette active. | 53 0/0 | Fassives. | 6 1/4 |
| Portugais, 5 p. c. | 47 3/4 | Russie. | 000 0/0 |
| Id. 3 p. c. | 30 3/4 | Bésil. Emp. 1834. | 86 1/2 |

AMSTERDAM, LE 24 MARS.

| | | | |
|---------------------|----------|----------------------|----------|
| Holl. Dette active. | 000 0/0 | Inscr. au gr. livre. | 00 0/00 |
| Dito 2 1/2. | 52 5/16 | Certifi. à Amst. | 00 0/00 |
| Dilérée. | 61 6/4 | Pologne. L. n. 300f. | 000 0/00 |
| Billet de change. | 21 13/16 | Lots de Rd. 50 f. | 000 0/00 |
| Syndic. d'amort. | 93 1/8 | Espagne. E. Ard. | 22 1/8 |
| 3 1/2. | 76 0/0 | Dito grad. | 00 0/00 |
| Soc. de comm. P. B. | 182 7/8 | Dette diff. anc. | 0 0/00 |
| nouvelle. | 000 0/00 | nouv. | 00 0/00 |
| Russie, H. et C. 5 | 103 1/4 | passive. | 0 0/00 |
| 1829, 5 | 000 1/0 | Autriche. Métal. 5. | 99 9/16 |

ANVERS, LE 25 MARS.

| | | | | |
|---------------------|---------|---------------------|---------|---|
| ANVERS. Det. activ. | 105 0/0 | NAPLES. Cert. Falc. | 92 1/4 | P |
| Det. diff. | 44 1/2 | STAT-RO. Lev. 1832. | | |
| Emp. de 48 mill. | 100 0/0 | à An. 1834. | 101 0/0 | P |
| HOLL. Dette active. | 00 | | | |
| Rente remboursab. | 97 1/4 | | | P |
| AUTRICHE. Métal. | 104 0/0 | | | P |

CHANGES.

| | | | |
|----------------------|-----------|----------------------------------|---------------|
| Lots de fl. 100. | 000 | Amst., c. jours. | 114 0/0 av. P |
| de fl. 250. | 423 0/0 | Rotterd., Idem. | 114 0/0 av. P |
| de fl. 500. | 675 0/0 | Paris, Idem. | 118 1/2 p. P |
| POLOG. Lots n. 300. | 111 3/4 | 2 mois. | 31 0/0 p. P |
| n. 500. | 137 0/0 | Lond. p ^r Estr. c. j. | 40 3/4 |
| BRÉSIL. E. à L. 1834 | 85 1/2 | 2 mois. | 39 1/0 |
| ESPAG. Emp. 1834. | 21 20 3/4 | Ham. p ^r 40 Hb. c. j. | 35 3/8 |
| D. dif. 1834. | 0 0/0 | 2 mois. | 35 3/16 |
| Dit. p. 1834. | 0 0/0 | Bruxelles et Gand. | 114 1/2 p. P |
| Dette diff. | 8 5/8 | | |

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 25 MARS 1837.

Les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse aujourd'hui - Ardoin ouvert 21 1/8 21 20 7/8 21 le 1/8 1/2 et reste 21 1/8 A. Primes à un mois 22 dont 1 p. c. A. On a fait assez d'affaires.

BRUXELLES, LE 25 MARS.

| COURS. | | ACTIONS. | |
|---------------------|---------|---------------------|-----------|
| Emp. Rotsch. | 100 1/4 | Act. Société Gén. | 737 0/0 P |
| Fin cour. | 100 1/4 | Act. de la S. de C. | 132 1/2 P |
| Pr. 1 m. d. t. | 00 0/0 | Act. la B. de B. | 135 1/2 P |
| 1836, 4 p. | 92 0/0 | Act. C. Sam. et O. | 106 0/0 P |
| Fin cour. | 92 0/0 | Act. des Hauts-F. | 160 0/0 P |
| pr. 1 m. d. t. | 00 0/0 | Act. Charb. Fleu. | 132 1/0 P |
| Dette activ 2 1/2. | 52 1/2 | Act. Banq. lonc. | 98 0/0 P |
| E. de la ville 1832 | 99 0/0 | Act. Ch. H. et W. | 100 0/0 P |
| Dette active holl. | 52 0/0 | Act. Ch. Selesin. | 000 0/0 P |
| Rente domaniale | 97 1/4 | Act. Entr. Indust. | 121 0/0 P |
| BRÉSIL 1833. | 85 1/2 | Act. Ch. Lev du F. | 106 1/2 P |
| AUTRICHE. Métal. | 104 0/0 | Act. S. d'Ougrée. | 00 0/0 P |
| ROME 1832. | 101 1/0 | Act. S. Sars-Lonch. | 000 0/0 P |
| NAPLES. Falconnet | 92 5/8 | Act. Che. de fer. | 00 0/0 P |
| Banque Tav. | 00 0/0 | Act. S. de Venne. | 000 0/0 P |
| PORT. Dona Maria | 00 0/0 | Act. bat. à V. Any. | 00 0/0 P |
| ESPAG. Ard. 1834. | 21 3/8 | Act. S. St. Léona. | 406 1/2 P |
| Fin cour. | 21 1/4 | Act. S. Chatelin. | 143 0/0 P |
| gr. pièces | 00 0/0 | Act. S. Verrières. | 438 0/0 P |
| pr. 1 m. d. t. | 24 1/2 | Act. Ecl. gaz. rés. | 45 0/0 P |
| dilérée 1834. | 00 0/0 | Act. S. Raffinerie | 113 0/0 P |
| anc. | 0 0/0 | Act. Verr. Charl. | 146 0/0 P |
| dette passive. | 00 0/0 | Act. Expl. l'Espér. | 146 0/0 P |
| | | Act. des Brasseries | 104 0/0 P |
| | | Act. Librairie H. | 000 0/0 P |
| | | Act. Typogr. W. | 00 0/0 P |
| | | Act. Fabr. Tapis. | 143 0/0 P |
| | | Act. Fabr. de fer | 103 1/2 P |
| | | Act. Mutual. ind. | 106 0/0 P |
| | | Act. C. de Bruges | 104 0/0 P |
| | | Act. H. F. Monc. | 000 0/0 P |

VIENNE, LE 17 MARS.

Métalliques, 105 1/8 - Actions de la Banque, 1367 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 24 ET 25 MARS.

Le bateau à vapeur anglais Tourist, v. de Londres, ch. de café, coton, tabac et 15 passagers - La galléasse suédoise Anna Charlotte, v. de Ystad, ch. de potasse.

PLACE D'ANVERS, LE 25 MARS.

Café. — Les affaires citées aujourd'hui se bornent à 100 balles Batavia à 29 3/4; 60 dito dito à 30 cents; et environ 100 dito St. Domingue à prix inconnu.

Sucre brut. — Une soixantaine de caisses Havane blond ont été appliquées à 19 3/4 pav. nat

Sucre raffiné. — Quelques étuves de Candi tant pour l'exportation que pour l'intérieur.

Tabac. — On a de nouveau cité aujourd'hui la vente de 40 et 37 boucs Kentucky à prix inconnu, mais qui paraissent établir une légère avance sur ceux de la dernière cote.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n^o 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.